

JE DONNE UNE SECONDE VIE A MES MEUBLES

Vous souhaitez vous débarrasser d'un lit, d'un matelas, de chaises, d'un salon de jardin, etc.

Si le meuble est en bon état :

Il peut resservir, en le donnant à l'une des Ressourceries « L'Abri » du territoire : Val-de-Reuil (09.86.48.63.60), Le Manoir (09.86.38.05.05), Pont-de-l'Arche (02.35.92.98.92), ou à EMMAÛS à St Pierre-lès-Elbeuf (02.35.77.00.57). Il peut également être déposé dans les locaux « Réemploi » des déchèteries de La-Haye-Malherbe, Alizay et Louviers

Si le meuble est en mauvais état :



Il peut être apporté dans la benne « Mobilier » de l'une des déchèteries du territoire.

La benne « mobilier » est envoyée dans un centre de tri à Oissel pour séparer les matelas qui partiront en recyclage, et les meubles en bois, les mousses de canapés et fauteuils, qui seront valorisés énergétiquement.

L'éco-participation :

C'est un montant que vous versez quand vous achetez un meuble. Il correspond au coût de la prise en charge du meuble usagé : collecte + tri + traitement. Il est reversé à **ecomaison** qui est l'éco-organisme agréé pour la filière de valorisation « meubles ».



NOUVEAU : Tapis,
boîtes de rangement

